

# FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est  
du 28 août 2018

**Un CE de France 3 Nord-Est s'est réuni à Strasbourg mardi 28 août. Avec de nombreux points à l'ordre du jour...et notamment les nouvelles régies à Nancy et Reims, qui vont changer pas mal de choses ! Tout d'abord, voici la déclaration liminaire des élus FO, par **Éric Vial**, Secrétaire Général de FO Média, élu au CE et au CCE, et président de la commission ASC de France 3 Alsace...**

## **UNE RENTRÉE DANS UN CONTEXTE TRÈS DIFFICILE**

*Au beau milieu de l'été, en pleine affaire Benalla, le couperet est donc tombé : le gouvernement a officialisé sa feuille de route concernant la transformation de l'audiovisuel public en annonçant un nouveau plan drastique d'économies à faire d'ici 2022. Ceci alors que plusieurs autres plans ne sont même pas encore achevés.*

*C'est France Télévisions qui devra réaliser la majeure partie de ces économies : officiellement 160 millions d'euros sur la période...et 35 millions d'euros sur le budget 2019. En réalité, nous savons que c'est davantage car l'entreprise doit aussi trouver en interne des moyens pour financer un plan d'investissement concernant le numérique. Enfin, les objectifs de - 500 postes du précédent plan viennent se cumuler : au total, c'est donc une économie d'environ 340 M€ qui est demandée à France Télévisions.*

*Sachant que, dans le même temps, il est exigé de maintenir les investissements obligatoires dans la production privée : interdit, en effet, de toucher à cette enveloppe pour partager ou harmoniser les réductions budgétaires !*

*Le résultat de cette équation, c'est que nous ne voyons pas comment nous pourrions échapper à un plan social...auquel FO s'opposera de toute ses forces.*

*D'ailleurs, ne nous voilons pas la face, mettre à genoux les salariés de France Télévisions était dès le départ un objectif du Gouvernement, car trop impertinents, et traînant ces préjugés : « trop payés », « trop fainéants », « trop vieux », « trop ringards », nous sommes « la honte » du service public !*

*Quelles seront donc les conséquences dans le réseau, pour les budgets régionaux ? Quel impact sur nos grilles, sur les personnels ?*

*Aujourd'hui, cette rentrée s'annonce ambitieuse, intéressante, mais nous savons déjà qu'il y en aura une autre en janvier...avant d'arriver à celle de septembre 2019.*

*Conservera t-on le maillage qui est celui d'aujourd'hui, avec une vraie proximité, notamment au niveau des éditions d'information régionale.*

*Nous pensons évidemment à cette volonté entendue en Occitanie de "forcer la main" pour fusionner les journaux régionaux de Midi Pyrénées et de Languedoc Roussillon. À ce jour, la chaîne a résisté à cette pression...mais le pourra t'elle encore longtemps ? Et ne risque t'on pas d'entendre parler de tentations comparables dans d'autres régions ?*

*FO le redit : il s'agirait alors d'un véritable sabotage de nos missions, et d'une double catastrophe.*

*Déjà en terme d'emploi, car on imagine fort bien les conséquences en terme de postes, si une orientation de ce genre devenait réalité...*

*Mais aussi en terme de pérennité du service public...car nous le savons, nous perdrons assez rapidement bon nombre de nos téléspectateurs, et la légitimité de l'existence même de la télévision régionale pourrait alors être remise en cause.*

*FO France Télévisions sera particulièrement vigilant pour s'opposer à toute initiative de ce type.*

---

Les débats ont débuté par un nouveau point concernant le projet de réorganisation à la filière production...avec la présentation des dernières évolutions des organigrammes. Pour l'essentiel, nous constatons la création de deux nouveaux postes d'adjoints de responsable du site de post production de Saint Cloud, et d'un poste d'informaticien sur le site de tournage de Vendargues. Il a été confirmé par ailleurs que le poste vacant de chargé de production de Lambersart sera comblé prochainement.

Nous retenons surtout la nécessité que les salariés impactés par cette réforme se manifestent, et candidatent sur les postes affichés, car rien ne sera automatique.

Le sujet étant assez complexe, n'hésitez pas à prendre contact avec vos élus FO si vous vous sentez concernés, ou si vous désirez des précisions. N'hésitez pas à contacter notre bureau via ce mail, et nous ne manquerons pas de vous rappeler.

En marge de ces discussions, les élus FO ont interrogé la RH de la filière par rapport aux procédures toujours compliquées pour le recrutement de CDD réguliers, en cas de besoin. La RH nous a rassuré en nous répondant qu'une modification informatique allait être entreprise afin que les démarches soient simplifiées. Espérons que cette intervention soit effectuée rapidement...

Évoquée aussi, l'éventualité du déménagement du site de Lambersart... Le sujet est toujours au stade de la réflexion, et rien n'est décidé. Hypothèse possible : des locaux proches des gares pour la post production, et des locaux plus en périphérie pour la fiction.

## **I / LES NOUVELLES RÉGIES À NANCY ET REIMS**

Première info : ces nouvelles régies vont permettre à ces deux antennes de basculer en HD.  
Seconde info : le processus pour effectuer la commande de ces travaux est d'un nouveau genre. Il ne s'agit pas d'un appel d'offre classique, mais d'un "dialogue compétitif". Nous travaillons donc de concert avec les fabricants de régies afin qu'ils intègrent nos besoins.

Parmi les principaux changements, les signaux N-1 (l'ensemble des sons sauf celui de la personne qui parle) et coordination duplex ne seront plus gérés par les OPS mais au niveau du nodal. Les OPS pourront donc se concentrer pleinement sur leurs missions à la console son.

L'autre changement portera sur le lancement des "fichiers-sujets" et sur la gestion des titrages. Ces derniers seront désormais gérés de façon automatique, comme dans les locales, grâce à l'utilisation de l'outil Ross. Et les scriptes seront ainsi amenées à gérer les mises à l'antenne des sujets. Pour la direction, il s'agit de "permettre de disposer au mieux des compétences techniques des vidéos là où on en a le plus besoin".

Voilà qui va changer pas mal de choses en régie !!! Les élus ont insisté sur les précautions à prendre, et sur l'accompagnement nécessaire à prévoir auprès des personnels. La direction répond à cela qu'elle prévoit la mise en œuvre de groupes de travail.

## **II/ LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**

Les services paie se disent prêts pour cette grande mutation. Ils rappellent que leur rôle se limite juste à intégrer sur les bulletins de paie l'application d'un taux de prélèvement (qui sera déterminé et fourni par l'administration fiscale)... Et de prélever ensuite le montant correspond, pour le reverser à l'administration.

C'est finalement comparable à l'ajout ou la suppression d'une cotisation sociale...ce qui arrive chaque année. Seules différences :

- le fait que les taux seront différents d'un salarié à l'autre
- et le fait que l'organisme destinataire de ces fonds (l'administration fiscale) sera différent de celui qui collecte aujourd'hui les cotisations sociales.

Il est prévu de tester le dispositif, avant l'échéance fatidique de janvier 2019 : la direction nous dit que des informations théoriques seront transmises aux salariés avec les bulletins de paie de novembre et de décembre 2018.

En passant, il est rappelé que l'entreprise n'a pas la main sur la fixation des taux. C'est bien l'administration fiscale qui s'en charge...et c'est donc avec elle qu'il faut voir, s'il y a un problème avec les taux proposés. Il est rappelé aussi que les taux proposés suite aux dernières déclarations peuvent encore être modifiés, d'ici au 15 septembre. Notamment si l'on souhaite différencier les taux pour les différentes personnes d'un foyer fiscal. Après, ce ne sera plus possible...sauf en cas de changement dans la situation du salarié. Plusieurs communications sont prévues, afin d'accompagner les salariés au mieux dans ce changement.

Enfin, par rapport aux problèmes évoqués dans la presse, qui ont failli entraîner l'abandon de la mise en œuvre de la réforme, il nous a été précisé que les risques de bug concernaient surtout les petites entreprises (au sein desquelles les logiciels de paie sont moins performants que le nôtre).

### **III/ EXPÉRIMENTATIONS DE DÉMATÉRIALISATION DES CONTRATS DE TRAVAIL (AVEC DES SIGNATURES ÉLECTRONIQUES)**

4 antennes "pilotes" (une dans chaque ex pôle) vont être amenées à tester ce nouveau dispositif durant une semaine.

Dans le Nord-Est, il s'agira de Lille, et cette expérimentation est prévue pour la semaine du 8 octobre.

Une personne de l'équipe projet sera présente. Durant cette semaine, les contrats seront traités par voie électronique, mais aussi en version papier.

Cette période test ne durera qu'une semaine. Les expérimentations se poursuivront ensuite sur les autres sites "pilotes" : Toulouse la semaine d'après, Antibes à compter du 5 novembre, puis Rennes à compter du 19 novembre.

### **IV/ RÉORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À L'ANTENNE ET AUX PROGRAMMES**

Le projet, au niveau de l'entreprise, avait été exposé lors du dernier CCE, au mois de juin. Le réseau France 3 n'est pas directement concerné et conserve son organisation actuelle. Néanmoins, une partie des personnels de direction sera consultée à la mi octobre dans le cadre d'un atelier, pour réfléchir et discuter des impacts de cette réorganisation sur les programmes régionaux.

### **V/ LES ÉLECTIONS À VENIR**

Le nouveau calendrier a été communiqué fin août. Le choix des nouveaux élus qui constitueront le CSE (comité socio économique) du réseau France 3 s'effectuera très bientôt, par vote électronique uniquement. Le 1er tour se déroulera entre le vendredi 28 septembre et le jeudi 4 octobre. Si un 2ème tour est nécessaire, il se déroulera entre le 14 et le 18 octobre.

D'ici là, des codes seront envoyés aux salariés pour leur permettre d'accéder au site sécurisé.

Rappelons qu'il n'y aura qu'une élection : celle désignant 26 élus titulaires et 26 élus suppléants pour l'ensemble du réseau France 3.

Ce sont ces élus qui désigneront ensuite (par vote) les représentants de proximité, dans chacune des antennes (d'une façon comparable à la désignation actuelle des élus CHSCT).

## **VI/ COMPLÉMENT D'INFO AU SUJET DES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE**

Depuis le printemps dernier, des débats sont engagés en CE à ce sujet, suite aux derniers appels d'offre ayant entraîné des changements de sociétés prestataires en début d'année.

Le principal problème a été la mise en œuvre d'un nouveau cahier des charges, imposant désormais des temps de "chevauchement" entre deux vacations de gardiens (pour permettre des rondes par l'un d'eux en présence d'un autre). Cette disposition a nécessité de mettre fin aux vacations de 12h qui étaient en vigueur sur la plupart des sites.

Les gardiens doivent désormais effectuer des vacations plus courtes (et donc venir travailler plus souvent, mais moins longtemps qu'avant).

Depuis les problèmes dénoncés dans les précédents CE, des discussions ont été engagées sur chaque site, entre les sociétés prestataires et leurs salariés, et des compromis ont été trouvés.

Le principal problème qui demeure encore concerne la prise en charge de l'entretien de leurs uniformes : en effet, les conditions dont les gardiens disposaient auparavant ne sont plus appliquées...et le maintien de ces conditions n'est pas prévu dans leur convention collective. Il s'agissait donc d'un avantage propre à l'ancienne société, et celui-ci ne serait pas transmissible automatiquement.

Des réflexions se poursuivent, afin qu'une solution puisse être trouvée

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

En interrogeant la direction sur l'état des réflexions sur les futurs projets communs avec France Bleu, nous avons appris que ceux-ci avaient quelque peu changé.

Déjà au niveau des stations qui vont expérimenter les "matinales filmées"... Il s'agira désormais de Nice et de Toulouse.

Paris reste en lice, mais en 3ème position : il a finalement semblé plus judicieux de débiter en régions,

Dans le Nord-Est, deux projets (avec des feuilles de route plus larges) concerneraient Lille et Besançon.

À Lille, on réfléchit sur le type de projet... Par exemple une émission sportive commune...

À Besançon, c'est une émission politique commune qui sera expérimentée, une fois par mois, à compter d'octobre prochain (avant une généralisation début 2019).

La réflexion éditoriale débute. À noter qu'il s'agira d'un numéro mensuel...et que les 3 autres émissions du mois persisteront sous leur forme actuelle.

# **Prochain et dernier CE le 21 septembre à Strasbourg**



**Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)**